
Rapport, présenté par Baudot, sur les moyens employés pour rétablir l'ordre dans la ville de Bordeaux, d'après le Journal de la Montagne, en annexe de la séance du 12 brumaire an II (2 novembre 1793)

Marc-Antoine Baudot

Citer ce document / Cite this document :

Baudot Marc-Antoine. Rapport, présenté par Baudot, sur les moyens employés pour rétablir l'ordre dans la ville de Bordeaux, d'après le Journal de la Montagne, en annexe de la séance du 12 brumaire an II (2 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 198;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41437_t1_0198_0000_3;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

et des ouvrages qui la dominaient, et de la citadelle de Blaye où nous trouvâmes un bataillon portant le nom de la Gironde, que nous en fîmes sortir et qui, sur-le-champ, fut remplacé par un corps armé dont les citoyens et les chefs étaient tout dévoués à la République une et indivisible. Nous nous rendîmes maîtres ensuite du fort Médoc, de celui du Hâ et finalement du Château-Trompette dans l'intérieur de la ville. Alors, nous déclarâmes ouvertement la guerre à la Commission; elle s'ébranla et prit bientôt la fuite : plusieurs membres ayant été pris subirent la peine due à leurs forfaits; huit autres furent envoyés à Paris et sont détenus à l'Abbaye. Je vous demanderai par motion expresse que ceux-ci soient renvoyés à Bordeaux, pour y être jugés et punis.

Dans le nombre des prisonniers, nous avons trouvé Birotteau; il avait été arrêté sur le corsaire le *Sans-Culotte* et se disposait à faire une campagne pour le compte de la République : vous jugez que les intérêts de la nation eussent été en bien bonnes mains; il avait pour compagnon d'armes le secrétaire de Brissot. Birotteau nous a fait un aveu bien précieux; il a dit que le gouvernement actuel ne lui convenait point, et que si le parti fédéraliste eût triomphé, il nous aurait fait guillotiner tous. L'infâme Lavauguyon a suivi de près Birotteau sur l'échafaud; d'autres ont encore subi la peine due à leurs crimes : le maire de Bordeaux, millionnaire, et très humble valet de la Commission dite de Salut public; Maraudon, Cussy, député du Calvados et plusieurs autres traîtres.

Baudot annonce à la Convention que les représentants du peuple chargés de renouveler l'esprit public à Bordeaux, ont commencé par changer le nom du département; ils ont substitué le nom de *Bec-d'Ambez* à celui de la Gironde; puis, ils ont fait faire un désarmement général, sauf à remettre des armes aux sans-culottes et à ceux qui se seront rendus dignes de cette faveur nationale. Ce désarmement a produit d'abord 20,000 bons fusils qui seront de la plus grande utilité pour nos frères qui combattent aux pieds des Pyrénées; il a produit également une quantité immense d'armes de tout genre et de tous calibres, actuellement déposées dans une salle du Château-Trompette.

Enfin, tout est calme à Bordeaux, continue **Baudot**; cependant l'esprit public y est généralement faible; il a besoin d'être vivifié et, à cet égard, j'ai des observations que je communiquerai au comité de Salut public. Les sans-culottes y sont en grande masse; ils sont pleins de zèle, et disposés de manière à nous faire tout espérer des moyens que nous mettrons entre leurs mains; leurs vertus civiques doivent expier, même aux yeux de la Convention, les crimes politiques d'une partie de leurs concitoyens. Au reste, Tallien et Ysabcau, mes collègues, sont restés à Bordeaux et vous pouvez compter sur eux.

Ici, **Baudot** a renouvelé sa proposition d'envoyer à Bordeaux, pour y être jugé, les huit membres du comité de Salut public de cette ville, détenus à l'Abbaye; elle est décrétée.

Il demande aussi la confirmation du changement fait par les représentants du peuple dans le nom du département de la Gironde. La Con-

vention l'a confirmée. Ce département s'appellera désormais *département du Bec-d'Ambez*.

Gauthier fait rendre le décret suivant :

« La Convention nationale décrète que ceux qui seront prévenus d'avoir pris part aux conspirations qui ont éclaté dans Bordeaux et Lyon seront renvoyés aux tribunaux révolutionnaires en Commissions militaires établies dans ces deux villes pour le jugement des coupables. »

II.

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne* (1).

Baudot, nouvellement arrivé de Bordeaux, donne les détails suivants de la révolution qui s'est opérée dans cette ville, et à laquelle il a eu une très grande part.

Les principaux auteurs de la rébellion sont presque tous tombés sous le glaive de la loi. Le maire de Bordeaux, homme riche de 10 millions et qui avait conservé une grande influence sur tout ce qui n'était pas véritablement sans-culotte, a été guillotiné; son supplice a produit le plus grand effet.

Avant de mourir, Birotteau a convenu franchement que si son parti avait triomphé, il aurait fait guillotiner tous les membres de la Montagne. Lavauguyon et Cussy, députés du Calvados, tous deux mis hors la loi, ont été exécutés dans les vingt-quatre heures.

Les représentants du peuple, pour faire oublier jusqu'au département de la Gironde, ont changé son nom en celui de département du Bec-d'Ambez. La Convention a trouvé l'idée si heureuse qu'elle l'a sur-le-champ sanctionnée par un décret.

Le désarmement s'est fait avec facilité. Il a produit 20,000 fusils qui serviront à armer nos soldats de l'armée des Pyrénées.

Enfin, aujourd'hui, Bordeaux est soumis; ses habitants sont disposés à recevoir l'impulsion qu'on voudra leur donner; mais l'esprit public est dans son enfance, et ils auront besoin encore longtemps de guides et de bons exemples.

« Par exemple, dit **Baudot**, il y a à l'Abbaye huit ou dix complices de la Commission populaire de Bordeaux; le peuple de Paris pourrait bien se passer de leur supplice; son patriotisme n'a pas besoin de cela, au lieu qu'il produirait les plus heureux effets sur l'esprit des habitants de Bordeaux. Je demande donc que l'on renvoie dans cette ville les conspirateurs de Bordeaux qui sont détenus à Paris. »

Décrété, excepté pour les deux qui ont été condamnés ce matin et qui seront encore exécutés à Paris.

Un membre a fait étendre le décret aux conspirateurs de Lyon qui sont dans le même cas.

(1) *Journal de la Montagne* [n° 154 du 13^e jour du 2^e mois de l'an II (dimanche 3 novembre 1793) p. 1131, col. 2].